

## Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues mobiles 2

### Fiche d'aide à l'examen

L'examen de Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues mobiles 2 (339C) est basé sur les objectifs généraux de rendement, soit les « ensembles de compétences » identifiés dans le registre de la norme de formation pour le métier en question. La norme de formation décrit les compétences et les connaissances requises pour exercer les fonctions du métier. Ces normes ainsi que l'examen ont été élaborés en consultation avec des représentants du métier. La note de passage à l'examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification de l'Ontario est de 70 %. Pour plus d'informations sur la procédure d'examen et la préparation nécessaire, veuillez consulter : [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

#### Pourcentage de questions pour chaque ensemble de compétences faisant partie de la norme de formation par l'apprentissage

Ensemble de compétences	Pourcentage (%) des questions de l'examen
Protéger soi-même et les autres	8%
Effectuer une inspection préopérationnelle	9%
Préparer et transporter la grue	4%
Planifier le prélevage	11%
Effectuer l'arrimage	12%
Installer les grues	13%
Opérer les grues	22%
Entretien des grues	11%
Exercices sur le tableau des charges	10%
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>